

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
8 février 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 2.12
Acquisition poêle à
granulés pour équipement
local commercial
Engagement de dépenses

L'an deux mille dix-sept et le vingt février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY (Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, CAHUZAC.

Absent excusé : Mr ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Madame SAINT-SUPERY Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir un poêle à granulés pour équiper le local commercial situé à la Résidence des Marronniers.

Monsieur le Maire a fait établir un devis par l'entreprise « ProcoEnergie » située 2 rue de Marclan – 31600 MURET qui a présenté une offre d'un montant HT de 5 019.46 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide:

- d'accepter le devis de l'entreprise « ProcoEnergie » située 2 rue de Marclan-31600 MURET d'un montant HT de CINQ MILLE DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE SIX CENTIMES (5 019.46€) ;

- d'imputer cette dépense à l'article 2158 du Budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 22 février 2017

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 21 février 2017

Le Maire,

C. SANS

